



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
de la convocation

02/12/2014

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Absents : 06
Dont Procuration : 05

Vote à la majorité

Pour : 28
Contre : 00
Abstentions : 00

17

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

REPRESENTÉS : M. RENIER Renaud, 3^{ème} Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8^{ème} Adjointe (ayant donnée procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donnée procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

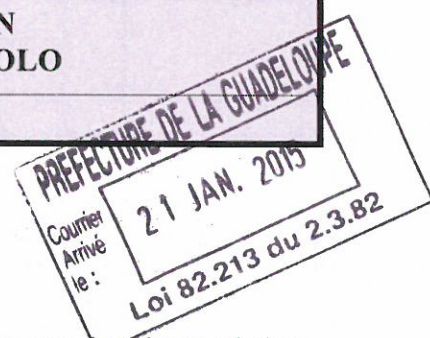
ABSENT : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du conseil, **Monsieur Philippe RENIER** a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION
AU LYCEE RAOUL GEORGES NICOLO**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - **Vu** le Budget 2014 de la commune de Trois-Rivières ;
 - **Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
 - **Vu** le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
 - **Vu** les crédits inscrits à l'article 6574 comme aides aux associations ;
 - **Vu** les disponibilités financières sur cet article ;
 - **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - **Vu** la demande de subvention du Lycée « **Raoul Georges Nicolo** » de Rivière des Pères portant sur l'organisation d'un séjour éducatif de 8 jours à New-York pour des lycéens de différentes filières, prévu du 31 janvier au 7 février 2015 et qui concernera 5 jeunes de Trois-Rivières ;
 - **Considérant** l'intérêt que présente le projet pour lequel l'aide communale a été sollicitée ;
- .../...



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder une aide globale de **Cinq cents euros (500 €)** au Lycée « **Raoul Georges Nicolo** » de Rivière des Pères représentant une participation de **Cent euros (100 €)** par élève au titre d'un séjour linguistique à New-York du 31 janvier au 7 février 2015.

INVITE le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de la dite école.

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

2 1 JAN. 2015

La publication et/ou la notification le

2 2 JAN. 2015

